Fussballverband
Association de football
Bern Jura

# Communications officielles

## No 8 – 2019

6 septembre 2019

## Communication du Comité

### Assemblée des délégués: automne 2019

L'Assemblée des délégués d'automne se déroulera le **vendredi 22 novembre 2019**, à 19h00, à la Haus des Sports à Ittigen. Les thèmes principaux seront entre autres le budget 2019 et les règlements.

## Communication concernant les compétitions

### Loi sur le repos pendant les jours fériés officiels dans le canton de Berne

Le Grand Conseil du canton de Berne a autorisé les communes à délivrer des autorisations exceptionnelles pour l'organisation de manifestations sportives les jours de grande fête, cette demande d'autorisation est valable à partir du 1er juin 2019. Durant la saison de football les jours de grande fête sont

- Vendredi saint
- Le dimanche de Pâques
- L'Ascension
- Le dimanche de Pentecôte
- Le dimanche du Jeûne fédéral

Le club qui désire organiser un match de football lors d'un jour de grande fête désigné ci-dessus, doit demander une autorisation auprès de la commune sur laquelle est situé le terrain de football. L'Association renonce à fixer des matchs officiels un jour de grande fête.

Ainsi, la décision de savoir si un match de football doit avoir lieu un jour de grande fête appartient au club recevant.

## Conformément à la convocation, le terrain de jeu est-il homologué pour des matchs officiels quant aux dimensions et à l'éclairage?

Pour chaque club il est possible de constater sous «Installations sportives» pour quelle catégorie de jeu (par exemple seulement jusqu'à la 5ème ligue ou uniquement jusqu'à juniors C, pas de matchs avec éclairage artificiel), le terrain de jeu est homologué pour des matchs officiels et si des matchs avec éclairage artificiel sont autorisés *(exigence pour des matchs avec éclairage artificiel: au moins 120 Lux avec une constance d'au moins 0,3).*

Nous constatons malheureusement régulièrement que des matchs sont prévus par le club recevant sur des terrains de jeu qui ne sont pas homologués pour des matchs avec éclairage artificiel. En principe, la responsabilité incombe au club hôte de savoir sur quel terrain le match officiel doit être disputé. En l'occurrence, le secrétariat ne contrôle pas la convocation des clubs.

Si le club visiteur constate que le terrain de jeu n'est pas autorisé pour la catégorie/la ligue respective ou si des matchs avec éclairage artificiel ne sont pas autorisés, nous conseillons au club de prendre contact avec le club hôte afin de trouver une autre solution. Si cela n'est pas possible, il appartient au club visiteur de déterminer sa manière d'agir. Soit le club visiteur accepte la situation et il se présente au match où bien il dépose avant le coup d'envoi du match un protêt auprès de l'ARB pour des raisons de conformité du terrain de jeu, conformément au RJ de l'ASF, article 50.

## Cartes de match ASF – procédure d'urgence pour les entraîneurs Marche à suivre si Clubcorner ne fonctionne pas

Il est recommandé d'imprimer une carte de match provisoire au moins 2-3 jours avant le match. Ainsi l'entraîneur dispose toujours d'une carte de match originale. **En cas d'urgence**, cette carte de match provisoire peut être complétée à la main et remise à l'ARB. *Attention: les joueurs ajoutés à la main doivent pouvoir se légitimer avec une pièce d'identité officielle!*

Si des modifications sont nécessaires par rapport à la carte de match provisoire, l'impression définitive doit être effectuée **au plus tard jusqu'à 1 heure avant le début du match**. Plus tard, pour des raisons de sécurité et en conformité avec la norme ASF, des mutations ainsi qu'une impression ne sont plus possibles.

**En cas d'extrême urgence** il y a lieu d'établir une carte de match manuelle (Nom/prénom, date de naissance, numéro de passeport et numéro du maillot). Tous les joueurs doivent se légitimer au moyen d'une pièce d'identité officielle.

## Communications concernant le football des juniores filles

### Dispositions d'application de l'AFBJ

En vue d'assurer des compétitions correctes et équitables, il est nécessaire que les dispositions d'application du Département technique soient respectées. Vous trouvez ces

dernières sur le site de l'AFBJ sous *Football des juniors/News et communiqués*, ceci pour les catégories suivantes:

- Joueuses juniors FF-15
- Joueuses juniors FF-19

Elles contiennent les informations les plus importantes, entre autres en ce qui concerne le droit de joueur, la durée du jeu, **les dimensions des terrains de jeu** et la direction de jeu. Suite à de nombreux retours d'information, les dimensions des terrains de jeu pour les FF 15 ne sont pas respectées partout et parfois les terrains de jeu sont trop petits. Pour les FF-15 les dispositions d'application stipulent une dimension du terrain de jeu de 68m x 60m, c'est-à-dire de 16 mètres à 16 mètres sur toute la largeur, ceci comme grandeur idéale.

**Nous demandons instamment aux clubs de se conformer aux dispositions d'application**

## Communication concernant le football des enfants/Coupe CS

La journée des finales se déroulera à Bâle le **mercredi 17 juin 2020** et non pas le 10.06.2020. Le calendrier de base a été adapté en conséquence.

## Communication concernant le football des seniors

Lors de sa dernière séance, la Commission de jeu a décidé qu'il y avait à l'avenir également lieu de former un groupe champion avec 8 équipes pour le tour de printemps chez les Seniors 30+ et 40+. Les places dans les deux groupes champions ont été attribuées, sur la base du nombre d'équipes dans les sous-associations, comme suit:

<u>Seniors 30+</u>
- OEFV: 1 équipe
- MFV: 3 équipes
- FVBO: 2 équipes
- SEFV: 2 équipes

<u>Seniors 40+</u>
- MFV: 4 équipes
- FVBO: 2 équipes
- SEFV: 2 équipes

Les lignes de séparation dans les groupes sont adaptées.

Département de jeu / Secrétariat AFBJ